

En prémices aux nouveaux citoyens En rappel aux autres

Dans le dernier bulletin municipal qui se veut novateur, nous avons lu : "Notre ville de La Seyne est considérée à juste titre comme l'une des villes les plus dynamiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le domaine de l'action culturelle."

Ceci est rigoureusement exact.

Et sur plusieurs pages on y fait l'éloge de l'Ecole municipale de musique, de l'Orchestre symphonique, de l'Ensemble de musique de chambre, de la Chorale et de l'Amicale de l'école municipale, du Fort Napoléon, de l'Ecole des Beaux Arts, etc.

Le citoyen débarqué à La Seyne depuis peu pourra dire : "Voilà des administrateurs de talent qui ont su prendre le problème de la culture à bras le corps pour avoir hissé la ville de La Seyne vers les sommets artistiques de la Provence."

Alors nous conseillons à ce citoyen de relire attentivement et de s'informer auprès des autorités anciennes. Et il apprendra que l'école de musique a été créée en 1965, il y aura bientôt 20 ans, que les autres formations ont suivi de peu, que l'Amicale des écoles de musique se constitua en 1969, que la création de la chorale remonte à 1972, qu'il

existe depuis 1959 un Office municipal de la culture et des arts (O.M.C.A.) dont le premier président fut Jean Passaglia, cela dans le but de coordonner l'action de plusieurs dizaines d'associations culturelles.

Ces dates, il n'est pas inutile de les rappeler aux anciens parce que le temps passe, estompe tout et certains ont tendance à oublier les services rendus.

Mais, surtout il faudra que notre nouveau citoyen sache et que les anciens se rappellent que ceux qui font état aujourd'hui de ces belles réalisations sont à la direction des affaires municipales depuis février 1984 c'est-à-dire depuis 1 an.

Qu'ils y sont parvenus après une campagne électorale odieuse, infâme, frauduleuse.

Qu'ils ont tellement trafiqué après avoir fait disparaître une urne pendant plusieurs heures que le tribunal administratif de Nice a dû annuler leur élection.

Depuis plusieurs mois, ces faux élus ne représentent plus rien, que malgré cela le suffrage universel continue d'être bafoué, que les élus actuels vont organiser l'élection cantonale du 10 mars alors que la justice administrative a reconnu leur propre

élection non valable... ce qui est tout de même un peu fort !

Alors, il comprendra, ce nouveau citoyen que ce n'est pas après un an de mandat et un mandat frelaté répétons-le que les usurpateurs de la vraie municipalité seynoise ont pu réaliser grand chose dans le domaine de la culture comme dans les autres, sinon des opérations "tape-à-l'œil".

Ils saisiront sans peine que ces gens-là ont une tendance fâcheuse à s'attribuer des mérites comme le geai du fabuliste qui se paraît des plumes du paon.

Quand on pense que certains d'entre-eux ont affirmé que rien n'avait été fait avant eux, on se rappelle la phrase du sinistre Goebbels : "Plus un mensonge est gros, plus il a de chance d'être cru."

Et disons à notre nouveau citoyen et rappelons à tous les autres que l'injustice a assez duré et que le seul candidat valable aux élections cantonales du 10 mars est Maurice Paul, conseiller général sortant, digne continuateur de l'œuvre entreprise par les municipalités d'après guerre auxquelles il a participé et qui ont fait de La Seyne, ce qu'elle est aujourd'hui.